

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Note de synthèse : 13/06/2019
 Extrait : 21/06/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 31
 Présents : 25
 Votants : 31

Délibération :

N° DEL_2019_070

OBJET :

Convention de mise à disposition pérenne de tablettes, accessoires et périphériques entre le Syndicat Intercommunal du Pays du Gier (SIPG) et la commune de Rive de Gier - Convention Châteauneuf - RIVE DE GIER 2019-2021 (Annexes 03-01 et 03-02)

Séance du 20 juin 2019

Etaient présents :

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gérard OCTROY, Mme Geneviève FAVERGEON, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Martine HATTERER, Mme Corinne DOTTO, M. Gérald GAUDIN, Mme Colette MARCHAND COGNET, Mme Nadège TEYSSIER, M. Serge ODIN, M. Didier DELDON, Mme Nasira DEBBAH, M. Louis FONTBONNE, M. André POCHART, Mme Virginie KERGOT, M. Louis BARLET, Mme Liliane PAULIN, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION, M. Vincent BONY, Mme Eliane MASSON, M. Jean POINT, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Gilbert ABRAS, M. Jean-Louis VALENTE

Avai(en)t donné pouvoir :

M. Philippe JASSERAND à M. Gérard OCTROY, M. Sébastien DUMAINE à M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Virginie DELMARRE à Mme Martine HATTERER, M. Nelson MANE à M. Jean-Claude CHARVIN, Mme Catherine TISSIER à Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION, Mme Dany TRAMONTANA à M. Jean-Louis VALENTE

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION

Rappel et référence(s) :

La collaboration intercommunale de politique locale de lecture publique s'intensifie afin d'améliorer l'offre de services aux usagers des médiathèques. Il s'agit donc aujourd'hui de formaliser et de conforter certaines règles de fonctionnements.

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Pays du Gier (SIPG) en date du 25 avril 2018 a approuvé la convention de mise à disposition pérenne de tablettes, accessoires et périphériques entre le Syndicat Intercommunal du Pays du Gier (SIPG) et la commune de RIVE DE GIER.

Ces documents ont été élaborés et validés en amont par le Comité Technique qui formalisent les règles communes de fonctionnement du Réseau Itinérances.

Contenu :

Ainsi l'adoption de la convention de prêt pérenne de tablettes, accessoires et périphériques (en annexe du présent rapport) est obligatoire pour bénéficier du matériel du SIPG.

Il est également important de préciser que ces prêts se feront à titre gratuit.

Enfin le Bureau Syndical du SIPG en date du 09 septembre 2015 a approuvé la signature de convention entre communes dotées de médiathèques et celles qui n'en disposent pas, ainsi la commune de Châteauneuf est invitée à se rapprocher de celle de RIVE DE GIER. Cela permettra aux habitants de Châteauneuf qui ne disposent pas d'équipement de lecture publique sur leur commune de bénéficier de ce service moyennant le paiement des droits d'inscription à la Ville de RIVE DE GIER et le versement d'une redevance annuelle dont le calcul est explicité dans la convention en annexe.

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire, ou son représentant légal, à signer :

- la convention de mise à disposition pérenne de tablettes, accessoires et périphériques entre le Syndicat Intercommunal du Pays du Gier (SIPG) et la commune de RIVE DE GIER,
- la convention entre les communes de Châteauneuf et RIVE DE GIER pour la période 2019-2021.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. Le Maire à signer :

- la convention de mise à disposition pérenne de tablettes, accessoires et périphériques entre le Syndicat Intercommunal du Pays du Gier (SIPG) et la commune de Rive de Gier,
- la convention entre les communes de Châteauneuf et Rive de Gier pour la période 2019-2021

Ont signé au registre tous les membres présents,
 pour copie conforme,
 Le Maire,
 Conseiller Départemental,
 Jean-Claude CHARVIN